

30 - ASEP Cras/Chaprais/Viotte - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - MJC Besançon/Clairs-Soleils - MJC Palente/Orchamps - Avenants programmatifs et financiers 2013

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa délégation «Animation Socioculturelle et Vie des Quartiers» un réseau composé de 4 structures municipales (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif des Bains-Douches) et de 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux). Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF du Doubs.

Ce partenariat est formalisé avec les structures associatives par des conventions cadres (Conseil Municipal du 13 décembre 2012), qui présentent le projet associatif de chaque structure et définissent notamment les modalités d'attribution des aides financières et le cas échéant de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2013, il convient, selon les termes de ces conventions, que le Conseil Municipal se prononce sur les programmes et thématiques engagés par les structures et détermine la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Ces subventions 2013 et le «fléchage» correspondant feront l'objet d'avenants.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie de ces associations, un premier acompte voté au Conseil Municipal du 13 décembre 2012 leur a été versé au mois de janvier. Cet acompte est soustrait des subventions pour déterminer le montant des sommes restant à verser à ces associations en 2013.

Les avenants présentent également les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en termes de locaux et de personnel le cas échéant.

Des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces organismes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse et font l'objet de délibérations spécifiques ; ces subventions sont cependant intégrées dans les avenants mentionnés ci-dessus.

1 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de «l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais/Viotte» pour l'année 2013 :

ACTIONS	Proposé 2013
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance et jeunesse	
Activités pour tous - enfants	21 500 €
Accueil de Loisirs - 6 ans	20 000 €
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	22 000 €
Séjours	2 000 €
Nouvelles cultures urbaines	12 000 €
A Tire d'Aile	1 000 €
Activités adultes	
Activités Adultes	13 000 €
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Soutien associations / Centre social	18 780 €
Atelier de socialisation	
Accompagnement à la scolarité	6 300 €
Vital'Eté, AE, Fête de Quartier	12 000 €
Participation aux loyers / fluides	51 820 €
TOTAL	180 400 €

Au total, la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2013 par la Ville à «l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais/Viotte» serait de **180 400 €** (en 2012 la subvention de fonctionnement était de 178 620 €) pour un budget prévisionnel 2013 de 886 370 €.

En outre, le versement d'une subvention de 6 445 € par la Direction Culture à l'Ecole de Musique sera proposé au cours de ce présent Conseil Municipal.

Versements

Subventions	Acompte Janvier versé	Avril	Juillet
Ville actions	59 540 €	60 430 €	60 430 €

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à l'ASEP. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'Association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2012

Local Espace Simone de Beauvoir, Rue Violet	Valorisation	Charges	OM	TOTAL
TOTAL	11 760 €	326 €	115 €	12 201 €

Autres locaux mis à disposition *Gymnase Résal.*

2 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» pour l'année 2013 :

ACTIONS	Proposé 2013
REALISER DES ACTIVITES	
Animation enfance et jeunesse	
Accueil de Loisirs - 6 ans	16 200 €
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	24 300 €
Accueil de Loisirs 14 - 17 ans	15 500 €
A Tire d'Aile	1 000 €
Accompagnement à la scolarité	31 000 €
Activités de loisirs	18 000 €
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Animation centre social (dont animation sur l'Amitié)	52 000 €
Atelier de mobilisation vers l'emploi	2 500 €
Coordination Groupe Solidarité Emploi - GSE	2 500 €
CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Animations de quartier	3 390 €
CONTRACTUALISATION	
Référent de quartier	7 600 €
Participation au coût des fluides	14 500 €
TOTAL	188 490 €

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2013 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» serait de **188 490 €** (en 2012, la subvention de fonctionnement était de 184 490 €) pour un budget prévisionnel 2013 de l'Association de 828 271 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet
Ville actions	61 496 €	63 497 €	63 497 €

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'Association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2012

Valorisation locaux - 1 avenue Ducat	165 707 €
--------------------------------------	------------------

Autres locaux permanents mis à disposition :

Salle de l'Amitié

3 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de la «MJC de Besançon/Clairs-Soleils» pour l'année 2013 :

ACTIONS	Proposé 2013
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance	
Accueil de Loisirs - 6 ans	1 700 €
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	28 000 €
Accompagnement scolaire	
Accompagnement à la scolarité - CLAS	23 000 €
Activités jeunesse	
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	23 000 €
Espace collaboratif 16 - 25 ans pour l'engagement citoyen des jeunes	42 500 €
Accompagnement social des jeunes	1 000 €
Le sport au service du projet de quartier	4 000 €

ACTIONS	Proposé 2013
Camps autonomes et semi autonomes 16-25 ans	3 000 €
Formation des Jeunes	2 600 €
A Tire d'Aile	1 000 €
Actions adultes / tout public	
Action collective famille	14 500 €
Point Emploi - GSE	5 900 €
Fonds d'aide à la mixité	3 717 €
Egalité des chances / questions féminines	7 000 €
Atelier urbain / PRU	17 126 €
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Soutien initiatives et associations	7 900 €
Antenne de proximité des Vareilles	6 857 €
Coordination Martin Luther King	22 500 €
Communication de Quartier	8 000 €
CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Action culturelle	
Découvertes de pratiques culturelles	9 000 €
Actions collectives et animations Ville	
Fêtes et événements	33 540 €
Ville Fêtes, AE	3 300 €
Référent de quartier	7 600 €
TOTAL	276 740 €

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2013 par la Ville à la MJC Besançon/Clairs-Soleils serait de **276 740 €** (en 2012, la subvention de fonctionnement était de 274 000 €) pour un budget prévisionnel 2013 de l'Association de 853 857 € (actions 673 858 € + valorisation des locaux 179 999 €).

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	100 000 €	60 000 €	40 000 €	76 740 €

Cette association est installée dans des locaux neufs et dispose d'équipements également neufs. C'est la raison pour laquelle il n'est pas proposé, comme pour les autres structures, de lui verser dès à présent une subvention d'investissement. En revanche, si des besoins particuliers apparaissent en cours d'année, ces derniers seront examinés et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2012

Locaux 67 E rue de Chalezeule/Centre Martin Luther King	Valorisation	Charges	Personnel (1 agent)	Total
TOTAL	144 234 €	12 775 €	36 464 €	193 473 €

Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :

Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)
Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)
Gymnase Clairs-Soleils

4 - Situation particulière de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/ Orchamps

La MJC de Palente Orchamps a récemment indiqué à la Ville qu'elle n'était pas en mesure de produire son programme prévisionnel d'actions complet et le budget correspondant dans des délais compatibles avec le présent Conseil Municipal.

Il apparaît en effet que la MJC Palente/Orchamps a constaté à la fin de son exercice 2011 un déficit de l'ordre de 30 000 € et qu'elle s'apprête à la clôture de ses comptes 2012 à faire le même constat.

Cette situation a conduit la MJC à mener une réflexion interne pour analyser l'origine de ces difficultés et l'amener à faire des choix, le cas échéant d'arrêt pur et simple de certaines activités.

La MJC souligne qu'il n'est pas possible de différer ces choix et qu'il importe de les effectuer alors que la situation le permet encore (fonds propres encore positifs), afin de ne pas fragiliser la totalité de la structure.

En effet, les équilibres internes sur lesquels la MJC a assuré son développement sont en train de se modifier et il convient d'en tenir compte pour l'avenir.

Dans ces conditions, la MJC n'est pas en mesure de présenter son budget 2013, qui risque d'être considérablement modifié par rapport à celui de 2012 si des activités doivent être arrêtées.

Un Conseil d'Administration doit avoir lieu à la mi-mars afin d'opérer des choix.

Dans ces conditions, le budget définitif de la MJC Palente/Orchamps, ses programmes d'action 2013 seront présentés à un prochain Conseil Municipal qui déterminera le montant de la subvention de fonctionnement 2013 et le cas échéant de la subvention d'investissement.

En revanche, les dossiers CEJ et CUCS de la MJC, qui portent sur des actions qui ne devraient pas être remises en cause, sont présentés dans le cadre d'autres délibérations et seront bien intégrés à l'avenant signé avec la MJC.

Afin de ne pas altérer la trésorerie de la MJC, il est néanmoins proposé de lui verser un second acompte d'un montant de **41 277 €** (1^{er} acompte versé en janvier de 82 555 €).

5 - Gratuité des salles du Kursaal

Il est par ailleurs proposé d'accorder aux centres sociaux bisontins, dont ces structures font partie, la gratuité de l'utilisation des salles du Kursaal qu'elles seront amenées à utiliser en cours d'année 2013 dans le cadre de leurs activités.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit le montant des subventions de fonctionnement 2013 de la Ville dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes mentionnés ci-dessus et sous déduction des acomptes déjà versés :

- . 180 400 € à «l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/ Viotte»,
- . 188 490 € au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux»,
- . 276 740 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture Besançon/Clairs-Soleils»

- décider du versement d'un second acompte de 41 277 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps» dans l'attente de la fixation du montant définitif de sa subvention 2013.

En cas d'accord, la somme restant à verser, soit 686 907 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

- fixer comme suit les subventions d'investissement de la Ville dont le versement s'effectuera dès signature des avenants n° 2 - 2013 pour le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, pour l'ASEP Cras/Chaprais/Viotte,

- . 10 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte,
- . 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

En cas d'accord, la somme de 20 000 € sera prélevée au chapitre 204.422/20421.00509 CS 47030.

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer avec chacune des associations les avenants correspondants qui intégreront également les subventions CEJ et CUCS qui font l'objet de délibérations particulières à ce même Conseil Municipal,

- de décider d'accorder à ces 4 structures la gratuité pour l'utilisation des salles du Kursaal dans le cadre de leurs activités.

«Mme Martine JEANNIN : Je vais m'abstenir sur ce rapport, plus spécialement sur la subvention à la MJC des Clairs-Soleils, subvention de 276 000 €. Je le fais par manque de transparence sur leurs comptes, on revient à ce qu'on disait.

M. LE MAIRE : Décidément !

Mme Martine JEANNIN : Oui décidément. Je rappelle que nous avons voté en novembre 2012 le solde de la subvention qui la portait à 274 000 € en 2012. Vous annonciez les difficultés de la Maison de Quartier. J'étais alors intervenue à ce sujet suite à l'article datant de 2011 qui nous faisait part des difficultés de la Maison de Quartier des Clairs-Soleils et qui annonçait un redressement judiciaire. Le jugement intervenu le 29 octobre 2011 entérinait le plan de redressement, donc l'équilibre financier à ce jour doit être rétabli. Cependant il était question sur le procès-verbal de délibérations de la MJC des Clairs-Soleils que le patrimoine du Loutelet pouvait être vendu à hauteur de 650 000 €. Malgré ma demande écrite des bilans à la Maison de Quartier je n'ai pas reçu de réponse. Ont-ils oui ou non vendu le patrimoine ? Quelle est la situation à ce jour ? Je ne peux pas prendre position, ce dossier n'a pas apporté de réponse à ma question.

M. Abdel GHEZALI : Je vais vous apporter les réponses. D'abord comme vous l'avez dit, la MJC, ce n'est pas une maison de quartier municipale, c'est une association avec un conseil d'administration et donc une Présidente avait rencontré des difficultés avec le Loutelet comme vous l'avez rappelé, donc c'est derrière nous maintenant puisqu'une décision judiciaire a été rendue et la vente du parc qui appartenait à la structure MJC Clairs-Soleils Le Loutelet a été actée. Cette opération va se faire sur une dizaine d'années, la situation est réglée par rapport à cela et les choses sont très claires. Je pourrai même vous envoyer tous les documents nécessaires parce qu'au niveau de la MJC de Clairs-Soleils il n'y a aucune volonté de cacher des documents. Donc la question que vous posez : la vente a-t-elle été faite ? Oui. Est-ce que la situation est redressée ? Oui, mais elle le sera dans le temps et je rappelle quand même qu'il n'y a jamais eu de problème sur la structure MJC des Clairs-Soleils de Besançon et les activités bisontines n'ont jamais été remises en cause. Il a fallu attendre des jugements qui ont été donnés.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui s'abstiennent sur ce dossier ? Une abstention, les autres sont favorables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme RONZI, M. MONNEUR et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2013.